



Règles locales spécifiques Golf Sainte Victoire

Obstructions inamovibles – Règle 24.2 – donnant droit à un dégagement sans pénalité

L'enrochement devant le green du 8.

Les chemins goudronnés et / ou bétonnés

Les cordages solidement enfoncés gênant dans la ligne de jeu ou l'exécution du coup peuvent donner droit à un dégagement sans pénalité au point le plus proche dégageant de l'obstruction sans se rapprocher du trou.

Parties intégrantes du terrain

Les maçonneries en pierre sèche :

- Murets latéraux sur les trous 4, 6, 18
- Murs en travers des trous 3, 4 et 5
- Cabanes en ruines sur le n° 2.

Lignes électriques

Toute balle qui touche un fil électrique doit impérativement être rejouée du même endroit sans pénalité

Hors limites – Règles 27

Sont matérialisés par des piquets blancs et/ou des clôtures

Terrains en conditions anormales – Règle 25 – donnant droit à un dégagement sans pénalité

Les dégâts de sanglier frais ou anciens sur l'ensemble du parcours

Les ravines dans les bunkers

Les zones de terre dénudée et/ou sablée sur les greens.

Les zones de travaux fraîchement semées ou plaquées sur les trous 12/13/14/15/16

La zone de droite replantée au 18 à droite

Balle dans son propre pitch

La règle de la balle enfoncée dans son propre pitch est étendue à l'ensemble du parcours

Obstructions amovibles – Règles 24.1

Les pierres dans les bunkers.

Les cordages de protection qui devront être impérativement remis après exécution du coup

Obstacles d'eau – Règle 26

Les obstacles d'eau latéraux des trous 6, 7, 8, 9, 14 et 15 (à gauche) sont étendus à l'infini au-delà des piquets.

Temps de Jeu: 4h40

PENALITES POUR INFRACTION AUX REGLES LOCALES : 2 coups de pénalité

LES REGLES LOCALES PERMANENTES FFG S'APPLIQUENT A LA COMPETITION